

**FORMULAIRE DE RENONCIATION DU CONJOINT
À LA PRESTATION DE DÉCÈS
Décès avant la retraite**

Ce formulaire doit être rempli par le conjoint d'un participant du Québec qui désire renoncer à son droit de recevoir la prestation payable dans l'éventualité du décès du participant avant le début du versement de sa rente. Le formulaire doit être signé par le conjoint en présence d'un témoin, **avant le décès du participant**.

Veillez remplir le formulaire en lettres moulées. Retournez le formulaire dûment rempli et gardez une copie pour vos dossiers.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Nom _____ Prénom _____ Employeur (ou ancien employeur) _____

Nom du régime _____ Numéro d'enregistrement _____

Adresse _____
Numéro civique et nom de rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____ Pays _____

N° de téléphone (code régional et numéro)

Numéro d'identification (n° d'employé ou n° d'assurance sociale)

SECTION 2 – ATTESTATION DU CONJOINT

Par la présente, j'atteste être le conjoint, au sens de l'article 85 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec (voir la définition ci-dessous), de la personne identifiée à la section 1.

Nom _____ Prénom _____

Mon adresse est identique à celle de mon conjoint, telle qu'elle est indiquée à la section 1.

Mon adresse est différente de celle de mon conjoint, comme indiqué ci-dessous.

Adresse _____
Numéro civique et nom de rue _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____ Pays _____

N° de téléphone (code régional et numéro)

Le conjoint du participant est la personne de même sexe ou de sexe opposé qui, au moment du décès :

- est mariée avec le participant et dont elle n'est pas séparée légalement;
- est liée au participant par union civile; ou
- si le participant n'est pas marié ni uni civilement avec quelqu'un d'autre, vit maritalement avec le participant depuis au moins trois ans, ou depuis un an s'ils sont les parents naturels ou adoptifs d'au moins un enfant.

Nota : La naissance ou l'adoption d'un enfant pendant un mariage, une union civile ou une période de vie maritale antérieure à l'union en cours au jour où s'établit la qualité de conjoint peut permettre de qualifier une personne comme conjoint.

SECTION 3 – RENONCIATION DU CONJOINT

Je comprends que selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, j'ai droit à une prestation dans l'éventualité du décès de mon conjoint avant le début du versement de sa rente. En vertu du régime de retraite, si mon conjoint a plus de 10 ans de service lors de son décès, la prestation de décès est égale à 60 % de la rente viagère qui lui serait payable à 65 ans. Sinon, la prestation de décès est égale à la valeur actuarielle de la rente accumulée par mon conjoint.

De plus, toujours selon la loi, je peux renoncer à mon droit à cette prestation. Je comprends que si j'y renonce, ma renonciation permettra à mon conjoint de choisir un autre bénéficiaire – dans ce cas, je ne recevrai aucune prestation de décès du régime de retraite advenant le décès de mon conjoint avant le début du versement de sa rente – ou de me désigner à titre de bénéficiaire d'une partie de la prestation de décès seulement.

Je déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et avoir eu la possibilité de consulter un conseiller indépendant et de poser toutes les questions nécessaires pour prendre une décision éclairée.

Je renonce, par la présente, à mon droit à la prestation qui me serait payable en vertu du régime de retraite advenant le décès de mon conjoint avant le début du versement de sa rente.

Il est entendu que je peux révoquer la présente renonciation en avisant par écrit l'administrateur du régime **avant le décès de mon conjoint**.

Signature du conjoint

Date

Signature du témoin

Date

Dans le présent formulaire, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.